

CERTIFICAT D'APTITUDE À CONDUIRE EN SÉCURITÉ (CACES®) RECOMMANDATION 482

FORMATION INITIALE EN CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER ET TESTS

Réf de l'action : ECF B011.PR indice 04 du 13/03/2024

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire et d'utiliser, dans le respect des règles de sécurité, des engins de chantier dans une ou plusieurs des catégories demandées conformément à la recommandation R482 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire engin de chantier correspondant à une des catégories de la recommandation R482,
- Aucune expérience de conduite exigée,
- Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
- Sachant lire et comprendre le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.
- Le CACES® ne dispense pas, le cas échéant, de l'obligation de détention du permis de conduire approprié pour les engins de chantier qui le nécessitent.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Théorie :

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, du chef de manœuvre, ...),
2. Connaître la technologie des engins utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction,
3. Identifier les différents types d'engins, leurs caractéristiques et leurs capacités,
4. Connaître et comprendre les règles de circulations applicables aux engins de chantier (signalisation, marquage, consignes, règles de sécurité) sur chantier ou sur voie publique,
5. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des engins, aussi bien liés au fonctionnement qu'à leur conduite, ainsi qu'aux opérations de levage, de transport ou de chargement,
6. Savoir exploiter les engins et maîtriser les principaux risques (poste de conduite, conduite en cas d'incident, dispositifs de sécurité et port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations et des gestes de commandement conventionnels, effets des substances psycho-actives et des appareils électroniques sur la conduite),
7. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des engins (justification de leur utilité, identification des principales anomalies)

Pratique :

8. Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de l'engin (documents, contrôle visuel, poste de conduite, état des dispositifs de sécurité, niveaux, issues de secours, ...),
9. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de l'engin : circulation, transport, chargement/déchargement, stationnement, utilisation en production selon sa destination, stabilité-élingage-adéquation de la charge ; identifier les risques environnants ; vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité ; réaliser la montée/descente de l'engin en sécurité,
10. Connaître et effectuer les opérations de stationnement de l'engin en fin de poste (équipements compris), effectuer les opérations d'entretien quotidien et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements,
11. En cas de conduite au moyen d'une télécommande, connaître les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande,
12. Pour les opérations de chargement / déchargement sur porte-engins, connaître et effectuer les vérifications du porte-engin (adéquation, stabilisation, points d'arrimage) et réaliser les opérations de chargement et de déchargement de l'engin.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants qualifiés ECF.
- Testeur appartenant à un Organisme Testeur Certifié CACES® R482 Engins de chantier,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des mises en situation,
- Utilisation d'un (ou de plusieurs) engin(s) de chantier(s) représentatif(s) de la (ou des) catégorie(s) de CACES® (ou d'options) choisie(s),
- Installations, équipements, surface et matériels conformes à la R482 des catégories concernées,
- Equipement de protection individuelle : casque de chantier homologué, gants de manutention, protections auditives, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité.
- Supports de cours disponibles sur My ECF Pro, la plateforme d'apprentissage en ligne de l'ECF, Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Modalités d'évaluation en fin de formation :
 - QCM d'évaluation théorique,
 - Examen pratique sur l'engin de chantier conforme à la R482. Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) pour les engins de chantier, conforme à la R482 correspondant à la ou les catégorie(s) demandée(s) et obtenue(s) ou Attestation de résultat (réussite ou échec),
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF, sous les codes RS : Cat A : 5081 ; Cat B1 : 5087 ; Cat C1 : 5123 ; Cat C2 : 5093 ; Cat C3 : 5095 ; Cat D : 5097 ; Cat E : 5099 ; Cat F : 5101 ; Cat G : 5103 selon le périmètre de certification de l'Agence.
- Certificateur : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM).
- Date d'enregistrement : 02/03/2025.
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Nous contacter.

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- Minimum 21h dont 7h de test CACES®

